



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 25 juin 2026

Décrets n°2026-498 et n°2026-503 du 12 juin 2026 Prescriptions des arrêts maladie et visite de reprise

Ces décrets introduisent un changement important dans les règles des arrêts maladie. A partir du 1^{er} septembre 2026, un arrêt de travail ne pourra plus dépasser 31 jours pour une première prescription et 62 jours pour une prolongation, sauf justification médicale particulière.

De même, il peut être instauré une visite de pré reprise avec l'accord du salarié.

La durée des arrêts ne concerne pas les fonctionnaires titulaires ni les stagiaires. En revanche, elle concerne les contractuels (1,3 millions d'agents et les apprentis). Elle s'applique également aux salariés relevant du régime général, c'est-à-dire ceux dont les arrêts donnent lieu au versement d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

Cette réforme s'inscrit clairement dans une logique de réduction des dépenses de santé. Le Gouvernement choisit de renforcer le contrôle des arrêts et d'imposer davantage de contraintes aux salariés, avec des renouvellements plus fréquents et des démarches lourdes.

Mais il ne faut pas se tromper, ce décret n'est qu'une première étape. Il est à craindre que le Gouvernement prépare un dispositif similaire pour les fonctionnaires.

C'est une remise en cause brutale du droit à la santé, une pression accrue sur les agents malades et une volonté d'aligner les régimes par le bas.

Avec de tels procédés ne doutons pas que bon nombre d'agents renonceront à ce nouveau parcours de soins au détriment de leur santé.

Ce ne sont pas les arrêts qu'il faut réduire, mais bien les causes qui les provoquent. En particulier, la dégradation des conditions de travail provoquée par la politique austéritaire du Gouvernement.

Ces mesures s'ajoutent aux milliards de coupes budgétaires imposées aux hôpitaux dans la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ainsi qu'à la sanction financière qui consiste à faire baisser la rémunération de 10% en cas d'arrêt maladie.

Il s'agit d'une politique générale qui aura des conséquences désastreuses sur la santé des travailleurs.

La FGF-FO appelle l'ensemble des personnels à se rapprocher des syndicats Force-Ouvrière pour défendre leurs droits.